



Déclaration liminaire

CAPN de titularisation des inspecteurs stagiaires

Promo 2016/2017

Monsieur le Président,

Comme lors des précédentes CAP de cette année 2017, nous nous devons de débiter cette CAP en vous exprimant encore et encore notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général. Ses nouvelles propositions formulées le 13 janvier dernier sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des organisations syndicales, sont un pur scandale.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels, particulièrement pour ce qui nous concerne, des élu.es aux CAPN.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur général.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le Directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAPN :

- ▶ c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- ▶ c'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation et consultation ;
- ▶ c'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un " Règlement intérieur " et d'un " Guide de fonctionnement des CAPN " modifié en octobre 2015.

Nous nous sommes surtout engagés vis-à-vis des personnels de notre corps et vous reconnaissez vous-même le rôle important et le sérieux des élus dans les CAPN, par l'apport de leurs connaissances et du lien qu'ils ont avec les directions locales et les personnels, rôle qui a souvent facilité le travail des bureaux RH notamment.

Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les propositions faites sur le dialogue social. Nous ne porterons pas la responsabilité de ces reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

C'est pourquoi nous avons décidé de boycotter à la première convocation cette CAPN et alerterons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale.

☛ Concernant le contexte de politique générale,

Le gouvernement a dévoilé son programme de réformes à court et moyen terme concernant principalement le droit du travail, les moyens d'intervention des salariés, la formation professionnelle, l'apprentissage, l'assurance chômage, la retraite et la suppression de cent vingt mille fonctionnaires.

Sans surprise, il propose des recettes déjà utilisées depuis plusieurs décennies qui n'ont jamais produit d'effets si ce n'est détruire les droits, les protections des salariés sans aucune répercussion positive sur le niveau de l'emploi bien au contraire.

Montreuil, le 06/07/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

L'accroissement de la flexibilité et l'augmentation du pouvoir des employeurs ne sont pas sources d'une meilleure compétitivité et de créations d'emplois.

Des études, notamment de l'OCDE, confirment qu'il n'y a pas de relation entre le taux de chômage et le taux de protection de salariés. A l'inverse, cela a un effet immédiat sur le niveau de rémunération du Capital.

L'option choisie est donc de sécuriser les employeurs et de précariser les travailleurs.

Alors que le travail génère de plus en plus de souffrance, le cadre de cette réforme pèsera une nouvelle fois sur les conditions de vie et de travail des salariés.

Un code du travail et des garanties collectives d'avenir doivent apporter de nouveaux droits, changer notre mode de développement, mieux répartir les richesses produites. Le gouvernement Édouard Philippe décide l'inverse. Il a choisi son camp. Nous ne partageons pas son diagnostic, encore moins ses orientations et ses objectifs.

Les élections législatives ont donné au Président de la République Emmanuel Macron une majorité absolue. Il peut donc gouverner sans entrave. Pourtant, le vrai gagnant de ces élections c'est l'abstention, ce qui relativise grandement la légitimité de cette nouvelle assemblée. Elle lui permettra d'appliquer d'une manière implacable ses intentions, en confirmant l'utilisation d'ordonnances dès cet été pour accélérer un processus qui n'a pas lieu d'être.

Et que dire du renouveau que l'on nous promettait. Moins de 3 % des députés sont issus des classes populaires (ouvriers et employés) alors qu'ils représentent au moins la moitié de la population active en France.

La CGT a porté de nombreuses propositions depuis l'an dernier pour améliorer la situation économique et sociale du pays et continuera de s'inscrire dans un processus résolument offensif et progressiste.

La CGT demande l'ouverture d'un réel processus de négociations afin que ses propositions et ses revendications pour l'élaboration d'un Code du Travail du vingt-et-unième siècle porteur de droits et de protections de haut niveau de l'ensemble des salarié-e-s soient prises en compte.

☛ Concernant le prélèvement à la source (PAS)

Le premier ministre a annoncé le report d'un an de sa mise en place. Selon notre directeur général, « cette décision importante confirme donc le principe du PAS et donne plus de temps à sa mise en œuvre ». Il nous semblait pourtant que pour lui tout était prêt pour un déploiement en janvier 2018. Pour la CGT, cela ne suffit pas. Le PAS est nuisible, pour les contribuables, les employeurs, le financement de l'action publique (99 % de l'IR est actuellement recouvré !) et la protection sociale (fusion préparée de l'IR et de la CSG).

Il doit donc être abandonné définitivement, sans attendre les résultats de l'audit et de l'expérimentation annoncés pour cet été. La CGT Finances Publiques n'est pas dupe du stratagème qui consiste à utiliser le manque de préparation de la DGFIP pour justifier le report du PAS. La vraie raison est ailleurs : le PAS rendrait invisible la baisse des cotisations salariales voulue par le Président de la République en janvier 2018 !!!

Pour une fois que les partenaires sociaux (patronat et organisation syndicales) sont d'accord sans s'être consultés sur le rejet du PAS, le gouvernement ne veut pas les entendre. La raison cachée ne serait-elle pas encore une fois de plus la suppression massive d'emplois à la DGFIP ? La question mérite d'être posée.

☛ Concernant la DGFIP

A la DGFIP, entre les 2 tours des législatives, notre Directeur Général se permet d'initier la réforme du cadastre et accentue ses attaques contre les droits et garanties des personnels en remettant en cause les règles de gestion.

Le DG persiste et signe : c'est la fin de la sanctuarisation du contrôle fiscal, présence territoriale rétrécie, nouvelles procédures qui réduisent les champs d'investigation des vérificateurs, bilan quinquennal de compétences et modification des règles de gestion.

Quant à l'orientation du contrôle fiscal, elle cherche de plus en plus à être la moins intrusive possible pour le monde de l'entreprise.

Aujourd'hui, la DGFIP refuse le dialogue social en le vidant de sa substance. Réunir les OS dans des réunions pour refuser toute discussion c'est cela le renouveau du dialogue social.

C'est donc le droit constitutionnel à l'expression directe et collective dont bénéficient les salariés sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail, qui n'est pas respecté.

La CGT est en désaccord total avec la politique menée à la DGFIP, car au cœur de la politique qui est menée, c'est bien l'austérité et la baisse des moyens qui règnent.

C'est bien cela que nous combattons, c'est bien avec les personnels que nous mènerons la lutte pour imposer d'autres choix à la DGFIP.

☛ Concernant la formation initiale

La CGT a toujours revendiqué une formation professionnelle de qualité avec la mise en place d'une véritable alternance. Ainsi les stagiaires auraient toute latitude pour mettre en pratique les enseignements théoriques au fur et à mesure.

Force est de constater que les orientations de l'ENFIP et la remise en question de l'existant n'en prend pas le chemin.

Comme cela est devenu une habitude, au mépris de tout dialogue social, le DG et l'ENFIP remettent en cause les scolarités en place sans aucune concertation en imposant leur réforme à marche forcée.

Petit Rappel : la mise en place des scolarités fusionnées a nécessité 3 ans de travaux, de rencontres entre la Direction Générale et les OS, bref 3 ans de véritable dialogue social.

Aujourd'hui, tout est différent, 2 GT et un CTR suffiront à tout détruire sans aucune concertation avec les OS.

Les chargés d'enseignement ont ainsi appris lors du dernier CTL ENFIP qu'à compter du 1^{er} juillet 2017, 10 d'entre eux devraient écrire le contenu pédagogique des futures scolarités. Pourtant, les GT Formation où doivent être discutées les propositions de réforme avec les partenaires sociaux, ou doit-on dire où vont être imposées les décisions de réforme, ne se sont pas encore tenus dans leur intégralité.

Nouveau dialogue social de qualité, vous avez dit nouveau dialogue social de qualité !!! Mais de qui se moque-t-on ?

Doit-on considérer que le simple fait de présenter des fiches incomplètes aux OS, pour preuve aucun document sur les règles de gestion pour le GT prévu le 11 juillet 2017, est la nouvelle norme du dialogue social.

Un fois de plus, un affichage pour masquer le mépris de notre DG à l'égard des OS et des agents de la DGFIP.

Cela vous permet en même temps de faire comprendre aux organisations syndicales ce qu'elles sont aux yeux du directeur général : c'est à dire **RIEN**.

Dans le même temps, pour annoncer le devenir de la formation professionnelle les chargés d'enseignement ont eu droit à une « grand messe » où la direction de l'ENFIP se fait plaisir.

Mais celle-ci semble ne pas s'être déroulée comme c'était prévu. Les chargés d'enseignement ont lu une motion contenant un appel à la grève pour le 11 juillet, date prévue d'un GT et du dernier Conseil de Promotion de la scolarité 2016-2017. Les chargés d'enseignement ne sont pas dupes et ont compris que la direction de l'ENFIP n'entend pas prendre en considération leurs arguments tant sur la cible de la réforme que sur les contenus et les calendriers contraints qu'imposeraient cette nouvelle scolarité.

C'est clairement un désengagement de la DGFIP en matière de formation initiale et continue pour des raisons essentiellement budgétaires. Et quel en sera l'impact sur les collègues de la formation continue et sur ceux des services administratifs ? Cette réforme n'est qu'une étape de plus dans la destruction des droits et des garanties des agents.

☛ Concernant la CAPN d'aujourd'hui,

À savoir celle de titularisation de la promotion 2016-2017 des inspecteurs des Finances Publiques :

Cette promotion était composée de 362 stagiaires. Un stagiaire généraliste et une contractuelle handicapé ont interrompu leur scolarité pour des raisons de santé, un stagiaire a bénéficié d'un congé sans traitement suite à sa réussite à un autre concours, un stagiaire a demandé le renouvellement de son contrat en catégorie C, 2 stagiaires sont en congé de longue maladie et malheureusement un stagiaire est décédé en cours de scolarité.

Sur les 355 stagiaires restant, 264 sont généralistes, 35 analystes, 23 cadastres et 33 PSE.

Concernant les épreuves écrites, la moyenne générale s'élève à 13,62/20.

☛ Concernant le contenu de la CAPN titularisation des inspecteurs stagiaires

Elle est chargée d'émettre un avis sur les suites susceptibles d'être envisagées en ce qui concerne les inspecteurs stagiaires qui n'ont pas satisfait au cycle d'enseignement professionnel en n'ayant pas atteint la moyenne générale de 10/20 après prise en considération éventuelle de la note obtenue à l'épreuve de rattrapage.

Ainsi, deux cas vont être examinés dans cette instance :

- ▶ Un pour lequel le reversement en catégorie B est proposé par la structure d'écoute ;
- ▶ Un pour lequel le renouvellement de contrat en catégorie C est proposé.